

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-06-13

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi dix-huit du mois de juin deux mille vingt-cinq.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. BUF), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à M. GASNIER), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (pouvoir à Mme CARRE).

**Secrétaires de séance :** Mme Marie-France GUIHO & Mme Marie-Jeanne GUINEL

## FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** la délibération n°2025-03-20 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20250625-2025-06-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- A l'annulation de titres émis sur les exercices 2012, 2014, 2015, 2018, 2020 à l'encontre des services de gendarmerie pour paiement de la taxe des ordures ménagères,
- A l'annulation de parts sociales de la SCIC « Bois Energie 44 » suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire de la société en date du 5 octobre 2018 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 2 juin 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) - OM Gendarmerie	17 100,00 €	17 374,00 €	34 474,00 €
F	R	74	741124	Dotation d'intercommunalité	264 000,00 €	17 374,00 €	281 374,00 €
F	D	67	675	Annulations Parts sociales Bois Energie 44	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
I	R	26	266	Sortie actif - Parts sociales Bois Energie 44		1 500,00 €	1 500,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

DSF - Chapitre 67	18 874,00 €
RSF - Chapitre 74	17 374,00 €
RSI - Chapitre 26	1 500,00 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 25/06/2025

Les secrétaires de séance  
Mme Marie-France GUIHO Mme Marie-Jeanne GUINEL

La Présidente  
Rita SCHLADT





Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20250625-2025-06-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/06/2025